

L'an deux mil vingt et le neuf juin à 20 heures 30, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire.

Etaient présents : Mme LIOGIER Huguette, M. VOCANSON Gilles, Mme DEFOUR Evelyne, M. MOUNIER Anthony, Mme FOUVET Catherine, M. DUFAUD Thierry, Mme MASSET Cathy, M. MOUNIER Philippe, Mme CUOQ DURIEU Nelly, M. MOULIN Stéphane, Mme ROUSSON Sylvie, Mme GIRE Anne-Céline, M. ROMEAS Jean-Pierre, Mme ROUX Justine, M. COLOMBET Mickaël, Mme FERRIER Pauline, M. BAURE Frédéric
Absent non excusé : M. RAYNAUD Fabrice

1 -Au vu de la situation sanitaire, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il pourra, au cours de la séance, voter sa tenue à huis clos si un public trop important entre dans la salle et ne permette plus de respecter la distanciation sociale.

2- Désignation de la secrétaire de séance : Mme Catherine FOUVET.

3- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

4- Le maire informe les conseillers des décisions prises en vertu de L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- il détaille la commande passée pour l'équipement informatique nécessaire à la mairie et au service technique pour un montant de 3553,92 € HT à l'entreprise Velay Micro Informatique,
- bail précaire à Mme Magalie THOLLON, neuropsychologue, pour l'utilisation d'une salle de 14m² du pôle santé, 2 jours par semaine à partir du juin 2020 ; Le loyer est fixé à 40 € HT par mois hors charges la première année,
- les restrictions d'accès à la base de Lavalette ont été levées par arrêté municipal du 3 juin 2020.

5- Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite nommer M. Anthony MOUNIER comme conseiller délégué à l'adressage. D'autres délégations pourront éventuellement être décidées en fonction du démarrage des commissions.

6- Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Le maire détaille au conseil municipal les indemnités maximales pouvant être attribuées aux élus :

- maire : 51,60% de l'indice 1027 soit 2006,93 € brut
- adjoints : 19,80 % de l'indice 1027 soit 770,10 € brut

L'enveloppe globale pour les indemnités de fonctions est donc de 2006,93 € + 4x 770,10€ = 5087,34 € brut mensuel.

Il est proposé les indemnités suivantes :

- maire : 45% soit 1750,23 € brut ou 1513,95 € net environ
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 15 % soit 583,41 € brut ou 504,65 € net environ
- 4^{ème} adjoint : 7,7 % soit 299,84 € brut ou 257,86 € net environ
- conseillers délégués : 3% soit 116,68 € brut ou 100,93 € net environ

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7- Le maire informe les conseillers municipaux que les frais engagés par les élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions peuvent faire l'objet d'un remboursement sur justificatifs (article L.2123-18 du CGCT). Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais de transports effectués dans le cadre de leurs missions.

8- Le conseil municipal désigne les délégués de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale :

- syndicat des eaux de Montregard :
M. FANGET Yohann et M. MOUNIER Philippe, titulaires
M. VOCANSON Gilles et M. COLOMBET Mickaël, suppléants
- syndicat des eaux Loire-Lignon :
M. FANGET Yohann et M. MOUNIER Philippe, titulaires
M. VOCANSON Gilles et M. COLOMBET Mickaël, suppléants
- syndicat départemental d'énergie :
M. FANGET Yohann et Mme GIRE Anne-Céline, titulaires
- syndicat de capture des carnivores domestiques errants :
Mme LIOGIER Huguette, titulaire
Mme MASSET Cathy, suppléante

9- Il désigne également les délégués de la commune au sein d'autres organismes :

- comité national d'action sociale : M. FANGET Yohann
- délégué à la Défense nationale : M. BAURE Frédéric
- office de tourisme : mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal

10- Subventions aux associations :

Le conseil municipal propose pour l'année prochaine, de revoir la méthode de contact des associations au sujet de leurs subventions. Les règles d'attributions et de calcul pourraient également être revues pour les subventions concernant les brevets d'Etat. Après discussions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	OBJET	Montant accordé
ACCA	SUB ANNUELLE	200.00 €
TRYSSINGEAUX	SUB ANNUELLE	0.00 €
SP LAPTE GRAZC	SUB ANNUELLE	2 691.50 €
RESTO DU CŒUR	SUB ANNUELLE	300.00 €
LES AMIS LAPTOIS	SUB ANNUELLE	759.00 €
GAL	BREVET D'ETAT	1 000.00 €
GAL	SUB ANNUELLE- fonctionnement	433.00 €
GAL	SUB BILIOTHEQUE	1 638.00 €
GAL	SUB 7 LUNES	0.00 €

NOM ASSOCIATION	OBJET	Montant accordé
GAL	SUB LIRE EN FETE	1 100.00 €
COMITE DES FETES	SUB ANNUELLE	6 000.00 €
COIC	BREVET D'ETAT	352.00 €
COIC	SUB ANNUELLE	400.00 €
AUDACIEUSE	SUB ANNUELLE	400.00 €
CABANE DES ROBINSONS	SUB ANNUELLE	0.00 €
GYM VOLONTAIRE	SUB ANNUELLE	350.00 €
ENSEMBLE DES PE	SUB ANNUELLE	0.00 €
AEP VERNE	SUB ANNUELLE	500.00 €
AEP VERNE	sub exceptionnelle	0.00 €
ASSO CINEMA	SUB ANNUELLE	900.00 €
ASGL	SUB ANNUELLE	1 343.00 €
ASGL	SUB BREVET D'ETAT	1 880.00 €
ASGL	SUB EXCEPTIONNELLE	250.00 €
ADMR	SUB ANNUELLE	381.00 €
APE VERNE	SUB ANNUELLE	400.00 €
APEL LAPTE	SUB ANNUELLE	400.00 €
ANC COMBATANT	SUB ANNUELLE	144.00 €
SEQUOIA	SUB ANNUELLE	150.00 €
MOTO CLUB DE LAPTE	SUB EXCEPTIONNELLE	500.00 €
TOTAL		22 471.50 €

11- Mme LIOGIER Huguette, déléguée aux finances, expose les données de la commune en termes de fiscalité :

L'année dernière, la taxe d'habitation a rapporté 187 000 €, la taxe foncière (bâti) 241 000 € et la taxe foncière (non bâti) 51 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux de 2019 pour 2020, à savoir :

- taxe d'habitation : 9 %
- taxe foncière : 16,75 %
- taxe foncière (non bâti) : 57,11 %

12- Le maire présente la délibération permettant au comptable public d'engager les poursuites nécessaires en cas de défaut de paiement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions de saisie à tiers détenteur après envoi infructueux d'une lettre de relance et de saisies mobilières pour l'ensemble des budgets de la commune ;
- de décider que le seuil, pour la seule réalisation des saisies mobilières, est fixé à 300 €, de fixer cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal .

13- Le maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public au Chemin de la Galoche et Rue du docteur Tassy. L'estimation des dépenses s'élève à 12 880,97 € HT.

Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit 7 084,53 €.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document d'engagement de ces travaux.

14 - Questions diverses :

a- Présentation du planning général des commissions

b- Une réunion se tiendra vers début septembre pour organiser le planning d'utilisation des salles par les associations.

A noter que l'agenda qui est sur le site internet de la mairie ne se met automatiquement à jour et qu'une prise de renseignement à l'accueil de la mairie est nécessaire.

c- Pylône Free au lieu-dit Les Scias

Il existe un problème d'implantation entre ce que les élus avaient vu en août 2018 et ce que Free a prévu et fait valider en conseil municipal du 19/02/2020. Le pylône sera finalement implanté très proche de la route. Il desservira une partie de la commune ainsi que la plage de Lavalette. Si le conseil municipal décide de revenir sur sa décision et sur l'emplacement du pylône, ce dernier risque de ne plus être implanté dans la commune. Le conseil municipal décide de ne pas délibérer à nouveau sur ce sujet et de ne pas revenir sur la décision. La déclaration de travaux a été déposée par Free Mobile ; Les travaux sont prévus à l'automne 2020.

d- Déconfinement dans les écoles - organisation 2S2C

Ce dispositif permet de mettre en place dans les écoles des animations lors des temps de garderies ; Deux professeurs de musique interviendront ainsi que du personnel du relais petite enfance. L'Etat donne une subvention de 100 € par jour.

e- Le maire propose de mettre les masques du Département à disposition à la mairie. Les personnes qui souhaitent en obtenir peuvent se rendre à la mairie pour en demander aux horaires d'ouverture.

f- Stagiaire mairie

Margot BADIER, en fin de 1ère année de BTS Développement Territoire Ruraux à G. SAND Yssingeaux, sera en stage du 4/06 au 10/07 puis du 26/10 au 13/11/2020. Sujet : Alimentation, diagnostic des besoins et des productions sur la commune. En lien avec les commissions Agriculture-Environnement & Economie locale, le PAT de la Jeune Loire et les associations locales. Le rendu attendu du stage est un document de synthèse nous permettant de comprendre là où nous en sommes pour pouvoir mieux agir ensuite.

Margot sera présente à la 1ère commission AGEN du 15 juin.

g- Contacts de la commune pour la défense civile

A la demande de la préfecture, désignation de Yohann FANGET, Huguette LIOGIER, Philippe MOUNIER et Frédéric BAURE.

h- Annonce des bénévoles du cinéma de Lapte qu'ils arrêtent. Pas de reprise de séance prévue à ce jour. Réunion du bureau de Cinévasion ce 20/06.

i- Borne de recharge rapide pour véhicule électrique

Le Syndicat Départemental d'Energie nous propose de lui transférer la compétence « borne de recharge ». Une convention type nous est proposée. Elle nécessite une lecture attentive en pesant les avantages et inconvénients de ce transfert. Le Maire propose qu'un groupe de la commission aménagement du territoire et les représentants au SDE se réunissent pour étudier ce dossier de près.

j- RD 105 - proposition de retour du 90 km/h par le département

Le département nous écrit pour nous demander notre avis sur un retour au 90km/h sur la RD 105.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dit qu'il est favorable au retour à 90km/h (11 votes pour, 7 votes contre).

Le conseil municipal souhaite cependant discuter avec le Département des passages dangereux sur cette route : revoir le carrefour vers La Chambertière Haute, déplacer le panneau d'entrée du village de Lachaud, l'aménagement de la traversée sur Verne.

k- Vente des transformateurs d'Oudreyches

Le site de l'ancienne usine RENON doit être libéré de ses transformateurs : le coût d'un démantèlement avoisinerait les 30 000 - 35 000 €.

L'ancienne municipalité a trouvé des acheteurs afin de réduire de coût de l'opération.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- Régler la prestation d'Enedis pour le déraccordement pour un montant de 5 167 € HT,
- Vendre le transformateur à la société EPSILON pour un montant de 1500 € HT,
- Vendre les cellules au centre de formation ACFITEC pour un montant de 1500 € HT.

Le conseil municipal approuve ce projet (17 votes pour, une abstention).

l- Le Maire informe le conseil municipal qu'ils sont conviés par les pompiers le samedi 13 juin à 10h30 à une visite de la caserne Lapte-Grazac.

m- Installation d'un dentiste au pôle médical : pas de piste sérieuse pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.